

# Rapport annuel de la commission paritaire en lien avec la ville de Genève

## Année Octobre 2024- Septembre 2025

---

ACIPEG-SIT-AGEDE-FGIPE-SSP/SPVOD

Voici les différents points abordés au cours de cette commission paritaire :

- ➔ Clarification de l'article 28 de la CCT VdeGE :
  - Discussions, proposition de modifications et finalisation en Commission paritaire (CP)
  - Adoption des modifications proposées par la CP lors de la séance CCT du 20.06.2025 avec la VdeGE
  - Signature du protocole d'accord et mise à jour de la version de la CCT qui intègre les amendements au 1<sup>er</sup> septembre 2025 (OCIRT)
- ➔ Création d'un groupe de travail pour la mise à jour du cahier des charges du personnel administratif et technique. (6 réunions)
- ➔ Préparation des séances CCT (avec la magistrate) :
  - Un chiffrage des remplacements via Nanou solution et celui des remplacements CCD a été demandé au SDPE
  - Une politique claire de monitoring de la formation dans les structures subventionnées par la Ville de Genève a été demandée afin d'encourager la relève.
  - Informations sur les suites du processus de municipalisation des SAPE.
- ➔ Nouveau processus d'admission des étudiants éducateurs-trices à l'ESEDE :
  - Présentation et discussion sur le statut des pré-stagiaires.
  - Nouvelle échelle de traitements pour les stagiaires de 3<sup>e</sup> année et les stagiaires pré-admis à l'ESEDE.
- ➔ Envoi d'un courrier sur la teneur des droits syndicaux (articles 46 CCT VdGE) aux présidences des SAPE et aux directions avec une copie au SDPE
- ➔ Mise à jour de la CCT, pour clarifier les points suivants :
  - Remplacements
  - Monitoring de la formation
  - Valorisation salariale
  - Organigramme des cadres
  - Révision cahier des charges
- ➔ Retour sur la séance d'information du SASAJ du 15 octobre 2024 :
  - Nouveau projet KIT petite enfance axé sur l'évaluation de l'enfant en danger, le soutien à la séparation parentale, l'adaptation du dispositif et les missions et les fonctions du SPMI.
  - Point sur la rentrée 2024 des écoles ASE et ESEDE.
  - Nouvelles directives du SASAJ sur les responsabilités et qualifications des titulaires d'autorisation
  - Rapport du SRED.
- ➔ Retour sur la Plateforme d'Accueil préscolaire (PlaPr) :
  - Consultation sur la répartition des responsabilités professionnelles.
  - Suivi du processus sur la directive sur les titulaires d'autorisation (TA).
- ➔ Dès 01.09.2025 :
  - Démission de la représentante du SSP/ VPOD.
  - Présentation du rapport d'activité 2024 du 2<sup>e</sup> Observatoire.
  - Discussions et préparation d'un courrier sur l'évaluation de la nouvelle grille salariale des logopédistes.